

LE PARC ÉOLIEN DE LA MONTAGNE DE BUTTES

Le peuple neuchâtelois soutient l'éolien : le 18 mai 2014, il a accepté à 65% le contre-projet du Grand Conseil pour une planification éolienne cantonale. Ce concept prévoit l'installation possible de cinq sites, avec au maximum 59 éoliennes.

La Montagne de Buttes, dans le Val-de-Travers (NE), est l'un des sites de Suisse les plus propices à l'installation d'éoliennes. Les trois communes du district du Val-de-Travers sont impliquées dans le projet : La Côte-aux-Fées, Val-de-Travers et Les Verrières. Elles travaillent en partenariat avec les développeurs SIG et Groupe E Greenwatt.

Le parc éolien de la Montagne de Buttes sera construit en un à trois ans. Il va compter 19 éoliennes :

- 10 aux Verrières
- 7 à Val-de-Travers
- 2 à La Côte-aux-Fées

Sur les 75 propriétaires qui se partagent les multiples parcelles de la Montagne de Buttes, une vingtaine est directement concernée (construction d'une nouvelle route ou installation d'une éolienne).

Sur les 820 hectares du périmètre du projet, seuls 4,8 hectares seront occupés par les éoliennes et les routes d'accès à la fin du chantier.

www.montagnedebuttes.ch

PARC ÉOLIEN
Montagne de Buttes

Un projet de Verrivent SA
avec les communes de
Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées et Les Verrières

100
%

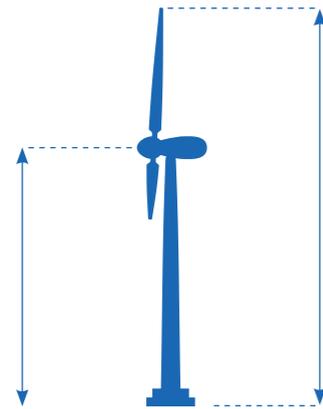
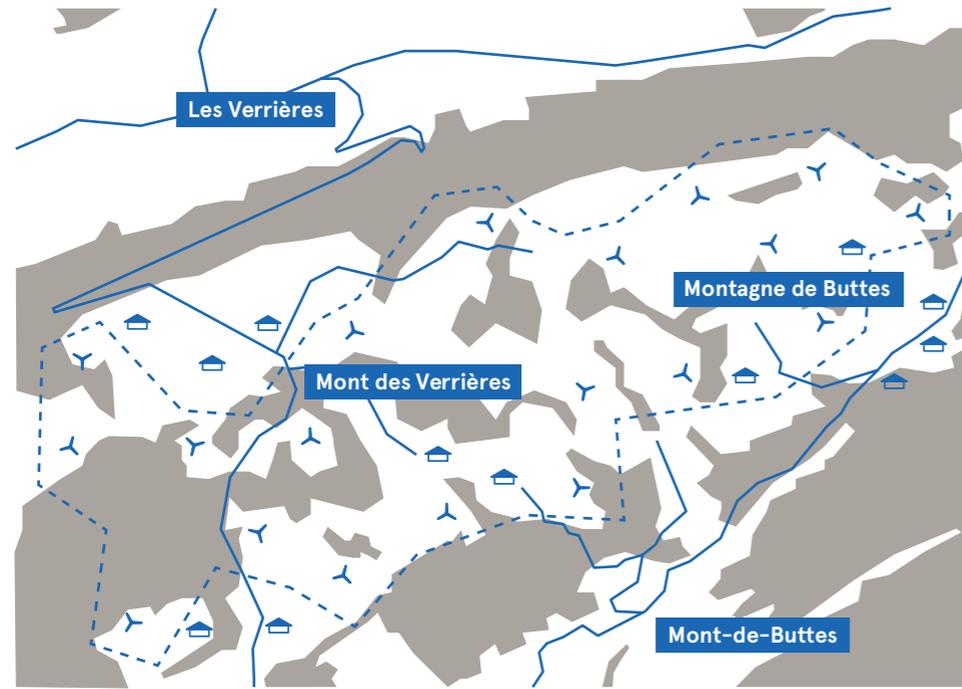
Papier: ENVIRONMENT (composé à 100% de papier usagé et fabriqué à 100% à partir d'énergie solaire)

www.eole-ne.ch
www.suisse-eole.ch

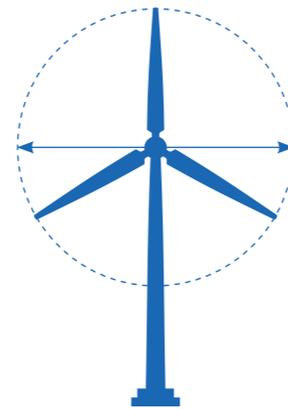


Le parc éolien de la Montagne de Buttes sera pourvu de 19 éoliennes. Sa production permettra de dépasser chaque année l'équivalent de 100% de la consommation totale du Val-de-Travers.

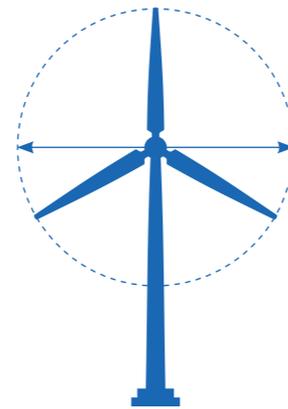




110 à 122m



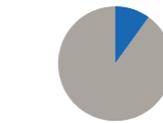
170 à 180m



113 à 130m

Énergie

Production annuelle moyenne estimée :
100'000'000 kWh
(= 100 GWh)



10% de la consommation totale du canton de Neuchâtel



33% de la consommation des ménages du canton de Neuchâtel

L'énergie grise nécessaire à la fabrication des éoliennes et la construction du parc sera compensée en trois à six mois par l'électricité produite sur place.

Puissance électrique installée du parc :
57 MW

Production annuelle d'électricité dans le Val-de-Travers :

Actuellement :
18'970'000 kWh
(= 18,97 GWh)

Avec l'apport du parc éolien :
118'970'000 kWh
(= 118,97 GWh)

Le taux d'autoproduction atteindra alors

230%

Consommation totale du district du Val-de-Travers (en 2012) :

51'675'061 kWh
(= 51,6 GWh)

Le parc éolien de la Montagne de Buttes permettra de produire davantage d'électricité que ce qui est consommé dans tout le Val-de-Travers (ménages et entreprises).

Environnement

Réalisation d'études d'impact sur l'environnement (faune, flore et milieux naturels). Approche : éviter, réduire et compenser les impacts du projet.

Analyses et valeur écologiques prises en compte dans le choix de l'endroit où chaque éolienne sera implantée.

Aucune éolienne sur la zone d'une centaine d'hectares de pâturages boisés identifiée comme la plus riche au niveau de la biodiversité. Préservation et amélioration de cette zone (mesures financées par les exploitants du parc).

Arrêt des machines en périodes de risques grâce à des systèmes perfectionnés, pour éviter les collisions avec les chauves-souris, les oiseaux migrateurs et les oiseaux nicheurs.

Suivi assuré pour vérifier la pertinence des mesures mises en place et procéder à des ajustements si besoin.

Alimentation d'un fonds de compensation pour développer de nouveaux projets ou contribuer à des projets existants destinés à sauvegarder des espèces.

Finances

Coûts de construction :
Entre 120 millions et 140 millions CHF, financés par des investisseurs privés et parapublics.

Près de 30% de ces investissements reviennent à des entreprises locales, cantonales et suisses.



Un tiers des coûts annuels d'entretien du parc reste dans la région (entre 300'000 et 400'000 francs).



Les communes ne déboursent pas d'argent pour construire et entretenir le parc, mais elles en encaissent une fois le parc en fonction. Les propriétaires de terrains sont également dédommages.